

## INSTRUCTIONS DE COURSE

NATIONAL D'AUTOMNE 2018  
Championnat de France Elite Laser Masculin  
Championnat de France Elite Laser Radial Féminin  
Coupe de France Master  
31/10 au 3/11 2018  
Organisée par le COYCH en rade de Hyères

**[DP]** s'applique à une règle pour laquelle une infraction est sanctionnée à la discrétion du jury.  
**[NP]** s'applique à une infraction qui ne peut pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau  
**[SP]** s'applique à une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le comité de course sans instruction.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.5 Le règlement du classement national des coureurs AF Laser 2018.
- 1.6 L'Annexe T - Conciliation s'appliquera

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sous la tente de l'organisation
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne, pour information, sur le site du COYCH.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près de la tente organisation.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le premier signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 Quand le pavillon aperçu est envoyé avec un pavillon de classe, il ne concerne que cette classe.
- 4.4 Quand le pavillon D avec un signal sonore est envoyé, cela signifie que les bateaux ne peuvent quitter le port.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses :

**Mardi 30/10**

**14h00 à 18h00** : Contrôle et tamponnage des voiles, confirmation des inscriptions

### **Mercredi 31/10**

**09h00-12h00** : Contrôle et tamponnage des voiles,

**9h00-13h00** : Confirmation des inscriptions

**14h00** : Premier signal d'avertissement pour les Laser 4.7 et les Laser Standard

**14h30** : Premier signal d'avertissement pour les Laser Radial

**18h00** : Apéritif d'accueil sous la tente du COYCH

### **Jeudi 1/11**

**10h00** : Premier signal d'avertissement

### **Vendredi 2/11**

**10h00** : Premier signal d'avertissement

### **Samedi 3/11**

**10h00** : Premier signal d'avertissement

**A suivre** : Remise des prix après les courses

- 5.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 sauf après un rappel général.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Sauf en cas de retard dans le programme, il ne pourra être couru plus de 3 courses par jour.

## **6. PAVILLONS DE CLASSE-IDENTIFICATION DES BATEAUX-FORMAT DE COURSE**

### **6.1 Laser Standard :**

Courses en FLOTTE.

Pavillon de classe : Pavillon BLANC portant le sigle Laser Rouge.

### **Laser RADIAL :**

**Le nombre de bateaux étant supérieur à 80 :**

Les coureurs seront répartis en 2 groupes : Groupe Vert et Groupe Blanc.

- Groupe **vert (flamme verte)**: le pavillon du signal d'avertissement sera un pavillon vert

- Groupe **blanc (sans flamme)** : le pavillon du signal d'avertissement sera un pavillon blanc.

### **Laser 4.7 :**

**Nombre de bateaux inférieur à 80 :**

Courses en FLOTTE

Pavillon de classe : Pavillon JAUNE portant le sigle Laser Rouge.

**Nombre de bateaux est voisin de 80 :**

Le Comité de Course et l'Autorité Organisatrice décideront si la flotte doit être répartie en deux groupes ou peut courir en flotte unique et afficheront leur décision.

Si la décision de courir en groupe est prise : Les coureurs seront répartis en 2 groupes : Groupe Bleu et Groupe Blanc.

- Groupe **bleu (flamme Bleue)**: le pavillon du signal d'avertissement sera un pavillon bleu

- Groupe **blanc (sans flamme)** : le pavillon du signal d'avertissement sera un pavillon blanc.

### **6.2 Identification des bateaux (Laser Radial et Laser 4.7 si courses en groupes)**

Les concurrents recevront lors de la confirmation d'inscription une flamme de couleur (verte pour les Radial, Bleue pour les 4.7). Ils leur appartiendra de faire apparaître chaque jour la flamme de la couleur correspondante au groupe qui leur aura été assigné en le fixant en haut du mât. Les concurrents affectés au groupe blanc ne devront pas arborer de flamme.

**6.2.2** Un concurrent qui aura couru dans une autre flotte que celle qui lui a été assignée sera classé DNS sans instruction dans les courses incorrectes. Modification à la RCV 63.1

### **6.3 FORMAT de COURSE**

**6.3.1** La régata est constituée d'une phase qualificative et d'une phase finale pour les classes réparties en groupes.

**La phase qualificative est prévue sur deux jours.** La régata est constituée d'une phase qualificative d'au moins 3 courses et d'une phase finale pour les classes réparties en groupes. Quand au moins 3 courses auront été validées, les flottes sont divisées en OR et Argent

Si cette condition n'est pas remplie, la régatée se poursuit le 3ème sans constitution des groupes OR et ARGENT.

A l'issue de cette répartition, si un ou plusieurs concurrents du groupe ARGENT se trouvent à égalité de points avec le dernier concurrent du groupe OR, ceux-ci seront automatiquement replacés dans le groupe OR.

Les couleurs correspondront alors :

**LASER Radial :**

Groupe JAUNE en phase qualificative ou OR en phase finale : Flamme VERTE

Groupe BLANC en phase qualificative ou ARGENT en phase finale : sans flamme

**LASER 4.7 :**

Groupe JAUNE en phase qualificative ou OR en phase finale : Flamme BLEU

Groupe BLANC en phase qualificative ou ARGENT en phase finale : sans flamme

**6.3.2 Constitution des groupes:**

Le 1er jour, les concurrents sont répartis dans les groupes de qualification selon un brassage aléatoire (méthode FREG)

Les jours suivants, les concurrents sont répartis dans les groupes selon le classement général provisoire de la veille, Méthode FREG 1-2-2-1-1-2- etc., sans tenir compte des instructions encore en cours au Jury pour les groupes de qualification.

**6.3.3 Affichage des groupes**

Le premier jour de régates, les groupes de qualification sont affichés dès que possible après la fermeture de la confirmation des inscriptions. Il ne pourra pas avoir de signal d'avertissement dans moins de 45' après cet affichage. Les autres jours, les groupes de la nouvelle journée seront affichés avant 20 heures la veille des courses.

**(NP)** La répartition des concurrents dans les groupes de qualification ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation/demande.

La répartition dans les groupes Or et Argent sera affichée aussitôt que possible après la fin des instructions des réclamations et demandes. Il ne pourra pas avoir de signal d'avertissement moins de 45' après cet affichage.

**6.3.4** A l'issue de cette répartition, si un ou plusieurs concurrents du groupe ARGENT se trouvent à égalité de points avec le dernier concurrent du groupe OR, ceux-ci seront automatiquement replacés dans le groupe OR.

**7. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

**8. LES PARCOURS**

**8.1** Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**. Elle décrit : le type de signalisation du parcours à effectuer ainsi que l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

**8.2** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont définis dans l'**annexe PARCOURS**.

**9. MARQUES**

**ROND ALPHA (LASER STANDARD et LASER 4.7)**

9.1 Les marques de parcours 1, 1A, 2, 3S et 3P, 4S et 4P seront des bouées ROUGE

9.2 La bouée 5 sera une bouée cylindrique blanche

9.3 Les marques de départ seront deux bateaux du Comité de Course.

9.4 La marque d'arrivée sera une bouée fluo rose

**ROND BRAVO (LASER RADIAL)**

9.1 Les marques de parcours 1, 1A, 2, 3S et 3P, 4S et 4P et 5 seront des bouées cylindriques ORANGE

9.2 La bouée 5 sera une bouée cylindrique blanche

9.3 Les marques de départ seront deux bateaux du Comité de Course.

9.4 La marque d'arrivée sera une bouée fluo rose

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Non utilisé

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et un mat portant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. **[DP]**
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de parcours prévu.

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et une bouée définie dans l'IC 9.4

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pas de modification à RCV 44.
- 14.2 L'annexe P s'applique pour toutes les séries, modifiée comme suit : La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.  
Si une première pénalité est signalée après qu'il a fini, un bateau peut effectuer la pénalité ou accepter une pénalité en points de 8 points sans instruction [SP].

## 15. TEMPS LIMITES et TEMPS CIBLE

- 15.2 La longueur du parcours sera établie pour un temps cible de 50 minutes. Le manquement à satisfaire à ce temps cible ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation selon la règle 62.1(a).
- 15.3 Le temps limite pour le premier bateau ayant effectué le parcours et fini est de 90 minutes.
- 15.4 Le parcours pourra être réduit pour finir à une marque à contourner ou à une porte, à condition qu'au moins quatre (4) bords aient été parcourus sur le parcours extérieur et au moins trois (3) bords aient été parcourus sur le parcours intérieur (en excluant le bord entre les marques 1 et 1A). Ceci modifie RCV 32.
- 15.5 Les bateaux manquant à finir dans un délai de vingt (20) minutes après le premier bateau de leur flotte ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie RCV 35, A4 et A5.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au rez de chaussée de la capitainerie du 3<sup>ème</sup> bassin (salle SNSM). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau de sa zone de course (A ou B) ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tôt dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au rez de chaussée de la capitainerie du 3<sup>ème</sup> bassin (Salle SNSM). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 (NP) Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité
  - Publicité de l'épreuve
  - Bateaux accompagnateurs
  - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la phase qualificative et de la phase finale, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 30 minute après l'affichage de la décision. (ceci modifie la RCV 62.2)
- 16.8 Il ne sera pas demandé de reconnaissance d'infraction écrite.

## 17 CLASSEMENT

- 17.1 **3** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises. Il ne pourra être enlevée qu'une seule course des phases finales
- 17.3 Le système de Points A Minima de l'Annexe A s'appliquera.
- 17.4 Si des séquences de qualification ont été courues, un seul plus mauvais score d'un bateau pourra être retiré lors du calcul de la répartition dans les flottes finales.
- 17.5 Les courses de qualification et les courses finales compteront pour le total des points de la régata
- 17.6 Si des séquences de qualification ont été courues, une course de qualification ne pourra pas compter aussi longtemps que toutes les flottes en qualification n'auront pas validé cette course.
- 17.7 Pour les besoins de la RCV Annexe A4.2, si des séquences de qualification et de finales ont été courues, le nombre de bateaux inscrits dans les courses de qualification sera le nombre de bateaux assignés à la flotte la plus nombreuse.

## 18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Il est interdit à un concurrent de traverser la zone de course dans laquelle il ne court pas. **[DP]**
- 18.2 CANAL DE VACATION :  
Rond ALPHA : 72  
Rond BRAVO : 77
- 18.3 Les concurrents doivent porter un équipement individuel de flottabilité homologué et correctement sanglé à tout moment sur l'eau, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons iso thermiques et les combinaisons sèches ne constituent pas des équipements individuels de flottabilité.
- 18.4 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter un bras avec la main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras doit être agité avec le poing fermé.
- 18.5 Si nécessaire, un bateau de l'organisation de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner son bateau et d'embarquer sur un bateau de surveillance.
- 18.6 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course, au Jury ou à un bateau de l'organisation aussitôt que possible, ou au Secrétariat de Course immédiatement à son retour à terre. . **[DP]**
- 18.7 Il peut être demandé aux bateaux entraîneurs et accompagnateurs d'assister le Comité de Course lors d'opérations de secours de la façon suivante :



Si le Comité de Course, soit à terre soit sur l'eau, envoie le pavillon «V» accompagné de signaux sonores répétitifs, c'est qu'il existe un état d'urgence et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à la disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions, dans ce cas la restriction mentionnée en Art 23 des IC ne s'applique plus. Si ceci se présente sur l'eau, tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à l'écoute du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que l'état d'urgence se termine, le Comité de Course doit immédiatement affaler le pavillon « V » et communiquer la fin de la situation d'urgence par VHF.

## 19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT **[DP]**

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable et au plus tard par écrit à l'heure limite de dépôt des réclamations

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE

L'organisation fournira aux concurrents des autocollants à poser sur leur coque et leur chariot de mise à l'eau. La position de ces autocollants sera définie par une « information aux concurrents »

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon blanc portant la lettre « A » Pour le rond Alpha et « B ». Pour le rond Bravo

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le Signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient Fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

## 25. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 26. PRIX

Les prix de la Coupe nationale d'automne 2018 seront distribués comme suit :

Laser 4.7 : les 3 premiers du classement général et la première féminine

Laser Standard-Championnat de France Elite 2018 : Les 3 premiers du classement général et le premier espoir

Laser Radial : Les 3 premiers du classement Général

Laser Radial féminin-Championnat de France Elite : Les 3 premières du classement général féminin

**Ce classement sera réalisé par extraction du classement général des Laser radial, il n'y aura pas de départ séparé pour les Laser radial féminin.**

### Coupe de France Master 2018

Seront récompensés les 3 premiers de chaque tranche d'âge en Laser radial et en Laser Standard.

En fonction du nombre de participantes (5 minimum par tranche d'âge) des classements féminins seront réalisés sur le même principe

Ces classements se feront par extraction des classements généraux

## 27. DECISION DE COURIR (RCV 4)

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Présidente du Jury	BERNADETTE DELBART	
Président du Comité de Course	ANDRE HOLUBOWICZ	Rond ALPHA Standard et 4.7
Président du Comité de Course	JEAN DIAZ	Rond BRAVO Radial

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### Prescriptions de la FFVoile à RCV 2017-2020

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

## ANNEXE PARCOURS

Description des parcours avec le type de signalisation du parcours, l'ordre de passage des marques et leurs côtés requis.

Extérieur: Numero 1 affiché sur bateau comité: Départ, 1, 2, 3S/3P, 2, 3P, 5, Arrivée

Intérieur : Numero 2 affiché sur bateau comité: Départ, 1, 1A, 4S/4P, 1, 2, 3P, 5, Arrivée

